

NOUEILLES

Samedi 25 mai

1^{ère} Foire artisanale

Organisé par le comité des Fêtes

Nom et Prénom :	
Enseigne	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
N° de carte professionnelle :	
Activité :	

TARIFS : (cocher la case souhaitée)

Stand 3m 10€	Stand 6m 20€	Stand 9m 30€	Stand 12m 40€	Stand 15m 50€	Stand 18m 60€

Inscription à retourner ou à déposer avant le 22 mai 2024 à :

Comité des Fêtes – Mairie – 31450 NOUEILLES

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la carte d'identité / N° de la carte professionnelle / Attestation d'assurance ainsi que le règlement (à effectuer à l'ordre de « CDF Noueilles »)

Je déclare avoir pris connaissance des termes du règlement en sa totalité et d'en accepter les conditions. Je certifie exacte les déclarations faites dans le bulletin d'inscription.

Fait à le.....

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Le marché artisanal, regroupant des artisans, des commerçants et des fabricants de produits artisanaux est organisé par le comité des fêtes de Noueilles

Article 1 : Le marché est réservé aux artisans, commerçants et fabricants de produits artisanaux.

Article 2 : Il aura lieu le samedi 25 mai 2024 de 9h00 à 17h00 place de l'Eglise à Noueilles.

Article 3 : Le comité des fêtes, organisateur de cette manifestation, se réserve le droit de définir les emplacements des commerçants. Il est seul compétent, en cas de litige et seul habilité pour accepter les dossiers. Le comité se réserve le droit d'annuler le marché en fonction d'évènements imprévus.

Article 4 : Chaque participant est responsable de son emplacement. L'installation du marché se fera le samedi 25 mai 2024 à partir de 7h00. Le démontage s'effectuera lui à partir de 17h. L'installation des emplacements est laissée à l'initiative des exposants, aux seules conditions de respecter les règles de sécurité et de ne pas gêner les autres participants. Les participants doivent venir avec leurs matériels et équipements pour leur stand (barnum, table, chaise, éclairage (ampoules à LED), rallonges.

Article 5 : Il appartient aux exposants de s'assurer contre les risques liés à leur activité. Ils déclarent, par ailleurs, renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de vol ou de dégâts éventuels.

Article 6 : Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 21 mai 2024 dernier délai.

Toute inscription devra être accompagnée impérativement de son règlement. Le règlement par chèque doit être établi à l'ordre de « cdf Noueilles ». En cas de désistement, les sommes versées ne seront pas restituées.

Article 7 : Le marché fait l'objet d'une déclaration préfectorale autorisant la vente au déballage.

Pièces à fournir lors de l'inscription : Copie de la carte d'identité / N° de la carte professionnelle / Attestation d'assurance / Bulletin d'inscription dûment complété / Règlement par chèque à l'ordre de « cdf Noueilles ».

Article 8 : Le fait de participer au marché de nuit entend l'acceptation du présent règlement sous toutes ses formes et sans restriction.

L'inscription au marché artisanal du 25 mai 2024 donnera accès GRATUITEMENT à un emplacement de même taille pour le marché de Noël 2024.

Contact : Sylvie 06 89 86 62 79

cdf.noueilles@gmail.com